

## Décision n° D2021\_082

**Le président du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

### **décide**

- D'APPROUVER le lancement de la consultation pour la passation du marché subséquent n°6 à l'accord-cadre n°20189300002373 relatif à l'acquisition de matériel, systèmes et équipements numériques et prestations associées pour le Département et les collèges de la Seine-Saint-Denis, conformément aux dispositions des articles 78 à 80 du Décret n°2016- 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour une durée de 4 ans dont les seuils sont : 100 000 euros HT et 1 800 000 euros HT ;

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises ;



Envoyé en préfecture le 30/11/2021

Reçu en préfecture le 30/11/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211130-D2021\_082-AR

- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;
- DE SIGNER le marché correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil  
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 30/11/2021

Reçu en préfecture le 30/11/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211130-D2021\_082-AR